Nations Unies S/PV.7973



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7973e séance
Jeudi 15 juin 2017, à 16 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/469)

17-17145 (F)







La séance est ouverte à 16 h 5.

Hommage aux victimes de l'attentat terroriste commis à Kaboul

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer ma profonde tristesse à la suite d'un attentat à Kaboul qui a fait plusieurs victimes. Je suis sûr de me faire l'interprète de toutes les personnes ici présentes en condamnant ce type d'actions. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous tenons aussi à exprimer notre solidarité au peuple et au Gouvernement afghans.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/469)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite Mme Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/469 qui contient une lettre datée du 30 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à Mme Izumi Nakamitsu.

Mme Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de l'occasion qui m'est donnée de faire un exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Comme précédemment, je présenterai une mise à jour sur les activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies (Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU). M. Mulet, Chef du groupe de direction du Mécanisme se joindra à moi pour l'exposé que je ferai le mois prochain.

J'examinera d'abord les progrès réalisés relativement à la résolution 2118 (2013) s'agissant de l'élimination du programme d'armes chimiques déclaré de la République arabe syrienne. Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.7946), j'ai pu rencontrer en personne le Directeur général de l'OIAC afin d'examiner les questions relatives à ce dossier et de poursuivre les contacts positifs qui ont été établis. De plus, le Directeur général, M. Mulet et moi-même nous sommes entretenus hier au téléphone en prévision de cette séance.

J'ai également parlé avec la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies et me suis réunie avec la plupart des membres du Conseil. Toutes ces discussions m'ont permis de mieux comprendre ce dossier complexe et difficile.

Bien qu'il n'y ait pas grand-chose de nouveau à rapporter depuis mon dernier exposé le 23 mai, il y a eu de petits changements et, je m'en félicite, certains progrès. Dans sa dernière lettre, le Secrétaire général notait que la situation n'avait pas changé s'agissant des installations restantes de fabrication d'armes chimiques déclarées. Le Conseil se souviendra qu'il restait un hangar à détruire, et le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait toujours pas vérifié l'état des deux installations hors-sol fixes. L'absence de progrès tenait aux conditions de sécurité sur le terrain qui empêchaient d'accéder à ces sites en toute sécurité. Le 6 juin, le dernier hangar pour aéronef était détruit. Sa destruction a été observée par une équipe de l'OIAC, mais cela n'a rien changé à la situation s'agissant de la dangerosité de l'accès au site des deux installations hors-sol fixes.

Les questions de longue date relatives à la déclaration de la Syrie et aux modifications ultérieures restent inchangées. Des plans pour une quatrième série de consultations de haut niveau sont toujours prévus, mais aucune date n'a encore été arrêté. Les dernières consultations de haut niveau ont eu lieu il y a un an, en juin 2016. Le Secrétaire général continue d'engager instamment le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'OIAC à coopérer pour régler ces questions afin que l'OIAC soit en mesure de vérifier que les activités sont conforme aux obligations énoncées dans la Convention sur les armes chimiques et correspondent aux informations fournies dans les déclarations. Cela permettra ainsi à la communauté internationale d'avoir pleine confiance en ces déclarations.

En novembre 2016, le Conseil exécutif de l'OIAC décidait que l'OIAC devait inspecter les installations

à Barzah et à Jamrayah du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. Cette décision appelait également le Gouvernement de la République arabe syrienne à fournir un accès complet et sans entrave au Centre. Les premières inspections ont effectivement eu lieu, du 26 février au 5 mars 2017. Quatre échantillons ont été prélevés au Centre, deux de chaque installation. Le résultat des analyses indiquait qu'il n'y avait pas de produits chimiques non inscrits présents dans les échantillons. L'OIAC prévoit de procéder à une deuxième inspection au cours du second semestre de cette année.

J'ai été informée par l'OIAC que la Mission d'établissement des faits en Syrie poursuit son enquête sur l'utilisation d'armes chimiques à Khan Cheïkhoun le 4 avril. Le mois dernier, le Directeur général de l'OIAC a transmis une mise à jour sur l'état de l'enquête au Secrétaire général, laquelle a été ensuite distribuée aux membres du Conseil de sécurité. J'ai également été informée que l'équipe de la Mission d'établissement des faits s'est récemment rendue à Damas et qu'elle pourrait y retourner. Par ailleurs, il est prévu de déployer une équipe sur le site de l'incident. Comme toujours, ce déploiement ne se fera que si nous recevons toutes les garanties de sécurité pour l'équipe de l'OIAC. L'OIAC n'a pas pu dire avec certitude quand l'équipe de la Mission d'établissement des faits pourrait soumettre ses conclusions sur cet incident, mais seulement qu'elle le ferait lorsqu'elle estimera avoir assez d'informations et de preuves.

Avec la nomination de Mme Judy Cheng-Hopkins, le Groupe de direction du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU est maintenant pleinement constitué. Mme Cheng-Hopkins a derrière elle une longue et éminente carrière à l'ONU, y compris récemment comme Directrice du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Elle rejoint ainsi M. Mulet et M. Stefan Mogl et conseillera le Groupe pour ce qui est des questions politiques.

Comme indiqué dans la dernière lettre que le Secrétaire général a adressée au Conseil de sécurité (S/2017/469), à la suite de son évaluation du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, le Mécanisme conjoint a entrepris une enquête approfondie sur l'incident survenu à Oum Haouch le 16 septembre 2016. Les membres se souviendront que le rapport de l'OIAC a conclu que les analyses des échantillons de sang prélevés sur deux femmes qui auraient été blessées dans l'attaque présumée indiquaient qu'elles avaient été exposées à de l'ypérite et qu'un mortier qui aurait été utilisé dans l'attaque contenait lui aussi de l'ypérite.

Le Mécanisme conjoint procède également à l'évaluation préliminaire du compte rendu actualisé de la Mission d'établissement des faits et d'autres documents disponibles sur les allégations d'emploi d'armes chimiques à Khan Cheïkhoun, dont j'ai parlé plus tôt. Le Groupe de direction prendra une décision quant à l'ouverture d'une enquête approfondie sur cet incident lorsqu'il aura reçu le rapport final de la Mission d'établissement des faits.

Comme je l'ai dit au tout début de mon intervention, la bonne relation de travail entre le Bureau des affaires de désarmement et le Mécanisme conjoint s'est poursuivie. Le Bureau des affaires de désarmement continue de s'employer à appuyer et faciliter le travail du Mécanisme conjoint, tout en respectant son indépendance.

M. Mulet et moi-même continuons de prier instamment les membres du Conseil de sécurité d'éviter toute politisation de cette question. En outre, comme le dit le Secrétaire général dans sa dernière lettre au Conseil de sécurité, la poursuite de l'emploi d'armes chimiques en Syrie n'est pas seulement effroyable en soi, elle est aussi profondément préjudiciable à la confiance de la communauté internationale dans ses mécanismes de non-prolifération. Elle intervient au détriment de tous. Nous avons œuvré collectivement à la mise en place des régimes de désarmement et de non-prolifération afin que notre sécurité soit renforcée. Si nous permettons collectivement l'affaiblissement de ces régimes, c'est notre sécurité à tous qui s'en trouvera d'autant fragilisée.

Il y a quasiment un siècle, le Protocole de Genève de 1925 affirmait que

> « l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que de tous liquides, matières ou procédés analogues, a été à juste titre condamné par l'opinion générale du monde civilisé ».

Près de 100 ans plus tard, nous devons continuer non seulement de parler mais d'agir conformément à cette idée. Nous ne pouvons pas faire machine arrière. La Convention sur les armes chimiques nous appelle « à exclure complètement la possibilité de l'emploi des armes chimiques ». Cet emploi demeure parfaitement injustifiable et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ceux qui en sont responsables doivent rendre des comptes. Beaucoup de choses ont

changé depuis 1925, mais cette position à l'égard des armes chimiques ne peut pas être l'une d'elles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie moi aussi Mme Nakamitsu de son exposé.

L'emploi d'armes chimiques, où qu'il se produise, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'une grave violation du droit international. L'Uruguay condamne donc dans les termes les plus énergiques l'emploi de produits chimiques toxiques comme armes dans le conflit syrien. Ces agissements constituent des crimes de guerre et les responsables de ces crimes doivent en répondre devant la justice.

Nous rappelons une nouvelle fois que tant que tout l'arsenal chimique syrien, déclaré ou non, n'aura pas été détruit ou mis en sécurité de manière fiable, le Conseil de sécurité ne pourra pas clore de façon définitive le dossier des armes chimiques en Syrie. C'est pourquoi, nous invitons les autorités syriennes à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de clarifier toutes les omissions et les incohérences de sa déclaration initiale. Nous prenons également note du dernier rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC, indiquant que les documents demandés à la Syrie pour clarifier et régler toutes les questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie ont été reçus et que les consultations de haut niveau sur cette question reprendront prochainement.

L'Uruguay appelle à la poursuite de la recherche d'un consensus permettant aux membres du Conseil de mettre de côté leurs divergences et de prévenir de nouveaux cas d'emploi d'armes chimiques en Syrie, mais aussi de lutter contre l'impunité des responsables de ces atrocités. Il revient au Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU de déterminer au cours des prochains mois qui sont les responsables afin que le Conseil de sécurité puisse enfin prendre des mesures à cet égard, mesures qui ne se sont que trop fait attendre.

L'Uruguay renouvelle son plein soutien au travail sérieux et impartial effectué par le Mécanisme conjoint. Nous avons toute confiance dans le leadership et l'expérience reconnue de M. Edmond Mulet, chef du Groupe de direction du Mécanisme, pour établir au cours des mois à venir la paternité de ces incidents et d'autres, qui feront l'objet d'une enquête durant la deuxième année du mandat confié par le Conseil.

Pour conclure, nous lançons de nouveau un appel à tous les membres du Conseil pour qu'ils surmontent leurs divergences internes afin que nous puissions trouver une solution politique qui mette fin à la violence, consolide le cessez-le-feu, donne la priorité à la protection des civils et redonne l'espoir aux centaines de milliers de victimes que les auteurs des graves crimes commis en Syrie seront enfin jugés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 20.